

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR  
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

---

## SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME MAJEURE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE Phase II ( PRS II )

PRS II N° : 8 - ACP - ROC - 042  
CONVENTION N° : 6365/REG

### 3<sup>ème</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU

16 – 23 MARS 2003  
KYOTO, SHIGA et OSAKA  
au JAPON

## RAPPORT DE MISSION

Avril 2003

Seydou TRAORE  
Coordonnateur Régional PRS II

# S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	3
I – SYTHESE DU DEROULEMENT ET DES TRAVAUX DU FORUM	4
1.1: Déroulement du Forum	4
1.2: Travaux du Forum	5
1.2.1 : Synthèse générale	5
1.2.2 : Synthèse de la journée "Afrique"	10
II – AUTRES ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DU FORUM	13
III – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	14

## INTRODUCTION

Du 16 au 23 mars 2003 s'est tenu au Japon, dans les villes de Kyoto, Shiga et Osaka, le 3ème Forum Mondial de l'Eau.

Le Forum de l'eau étant une tribune à l'échelle mondiale de débats, d'échanges d'informations et d'orientations stratégiques en vue d'une meilleure maîtrise des grands défis liés à l'eau (accès permanent à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement, prévention et gestion des catastrophes et conflits, gestion durable des ressources en eau...), la participation à de telles tribunes d'un programme de l'envergure et des ambitions du PRS est à encourager, voire à recommander.

Aussi, le Programme Régional Solaire au sein du CILSS était représenté à ce Forum par Monsieur Seydou TRAORE, Coordonnateur Régional dudit Programme. Il a également eu pour mandat de représenter les intérêts du CILSS à ce forum.

Après le forum de Marrakech (au Maroc) en 1997 et de la Haye (au Pays-Bas) en 2000, la Communauté Mondiale de l'Eau s'est retrouvée à Kyoto du 16 au 23 mars 2003 pour faire le point des avancées réalisées depuis les Conférences de Paris (mars 1998) et Bonn (décembre 2001) et le Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg en août 2002.

Le forum avait également pour objectif de jeter les bases d'un mécanisme de suivi-évaluation des différents engagements et de passer des intentions à l'action.

Il s'agit bien d'éviter que l'Humanité ne soit frappée d'un "Water stress" vers l'échéance 2025 !

Cette importante rencontre a regroupé près de 23.000 participants représentant les Gouvernements, les Organisations Inter-Gouvernementales et Internationales, les partenaires au développement, la société civile, le secteur privé, les ONG, les médias, etc...

Environ 263 pays du monde y étaient représentés.

Au demeurant, il y a lieu de noter que toutes les directions de l'Hydraulique, les grands projets nationaux et sous-régionaux liés à l'eau des pays de la zone du CILSS étaient représentés à ce forum.

# I- SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT ET DES TRAVAUX DU FORUM

## 1.1: DÉROULEMENT DU FORUM

Le lundi 16 mars 2003 à partir de 9H30mn a eu lieu la cérémonie d'ouverture du forum dans le Hall principal du site des Conférences Internationales de Kyoto. Cette cérémonie, placée sous la présidence de son Altesse, le Prince du JAPON, a été ponctuée par cinq (5) interventions :

- note introductive présentée par Mr Ryutaro Hashimoto, président du comité national d'organisation du 3<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau ;
- allocution du Dr. Mahmoud Abu-Zeid, président du conseil mondial de l'eau ;
- allocution de son Altesse, le Prince Moulay Rachid du Maroc ;
- allocution de son Altesse, le Prince d'Orange des Pays-Bas ;
- discours de son Altesse, le Prince Naruhito du Japon.

Tous ont salué la tenue de ce 3<sup>ème</sup> forum, remercié et félicité les autorités japonaises pour l'organisation du forum et ont encouragé les participants à des échanges fructueux et sans complaisance en vue de pouvoir dégager un consensus autour des actions concrètes à entreprendre d'urgence tendant à une meilleure prévention et à une meilleure maîtrise des grands défis du 21<sup>ème</sup> siècle essentiellement axés sur l'eau.

Cette cérémonie était uniquement ouverte aux invités officiels, Ministres, Responsables des Organisations Internationales et les Organismes ayant soutenu l'organisation de ce 3<sup>ème</sup> forum de l'Eau.

En marge de cette cérémonie d'ouverture, a eu lieu la cérémonie de remise du "Grand Prix Mondial de l'Eau" du roi Hassan II du Maroc. Ce prix est décerné à toute Institution, Organisation, Personne ou Groupe de personnes, en vue d'encourager les recherches et initiatives dans tout domaine lié à l'eau et d'ordre scientifique, économique, technique, environnemental, social, institutionnel, culturel ou politique.

Ce prix est décerné tous les 3 ans à l'occasion du forum mondial de l'eau.

Il a une valeur de USD 100,000.

Au delà de ces différentes cérémonies, le forum s'est déroulé sur l'ensemble des 3 sites de Kyoto, Osaka et Shiga, (distancés les uns des autres d'environ 1 heure de métro et/ou de train rapide) à travers :

- des travaux en sessions sur des thèmes spécifiques (351 sessions autour de 33 thèmes) ;
- l'organisation des "Journées régionales" :
  - \* Afrique, le 17 mars ;

- \* Asie et Pacifique, le 18 mars ;
- \* Amérique le, 19 mars ;
- \* Moyen Orient et Méditerranée, le 20 mars ;
- \* Europe, le 21 mars.

Soit au total 5 journées régionales.

- L'organisation des conférences ministérielles les 21 et 23 mars. Celles-ci se sont appuyées sur les conclusions des travaux des sessions.
- L'organisation de foires et de festivals sur l'Eau ;
- L'organisation des rencontres par groupes spécifiques (jeunes, enfants, journalistes ...).

La cérémonie de clôture est intervenue le 23 mars 2003, dans la même salle de la cérémonie d'ouverture.

## 1.2: TRAVAUX DU FORUM

### 1.2.1: Synthèse générale

Les participants au forum mondial de l'eau ont tenu 351 sessions autour de 33 thèmes et 5 journées régionales. Les sujets abordés étaient , entre autres :

- accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement ;
- assainissement, hygiène et pollution de l'eau ;
- eau et pauvreté, paix, gouvernance ;
- eau et climat, villes, énergie, inondations ;
- eau et diversité culturelle ;
- agriculture, alimentation et eau ;
- eau, information, éducation et renforcement des capacités ;
- eau, nature et environnement ;
- eau et partenariat public-privé ;
- gestion intégrée des ressources en eau ;
- barrages et développement durable ;
- financement des infrastructures hydrauliques ;
- etc...

Lors des travaux en session, les délégués ont également débattu du droit à l'eau et du financement des infrastructures hydrauliques sans parvenir à un accord.

Le forum s'est achevé le 23 mars 2003, par la lecture des conclusions des travaux. La conférence ministérielle a également pris fin le 23 mars 2003, avec l'adoption d'une Déclaration Ministérielle et d'une série d'actions sur l'eau s'inspirant toutes des conclusions des travaux en sessions, des thèmes des journées régionales et se fondant sur les conclusions de la conférence de Monterey sur le "financement pour le développement" ; le Sommet Mondial pour le Développement Durable (WSSD) ; l'Initiative du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Eau, l'Energie, la Santé,

l'Agriculture et la Biodiversité (WEHAB) ; les Objectifs de Développement du Millénaire (MDGs) des Nations Unies.

Les grands axes de cette déclaration sont en substance synthétisés à travers les différents points ci-dessous :

- Politique Générale ;
- Gestion Equitable des ressources en Eau ;
- Eau potable et assainissement ;
- Eau pour l'Alimentation et le Développement Rural ;
- Prévention de la pollution de l'Eau et conservation des écosystèmes ;
- Atténuation des catastrophes et gestion des risques.

### Politique Générale

1. L'eau est une force motrice de développement durable prenant en compte l'intégrité de l'environnement, l'éradication de la pauvreté et de la faim, toute chose indispensable à la santé et au bien être de l'homme. Donner la priorité aux questions de l'eau est une nécessité absolue et urgente. Chaque pays est interpellé à être le premier responsable à entreprendre des actions concrètes à cet effet et la communauté internationale de même que les organisations régionales et internationales devront soutenir cet effort. Les gouvernements devront promouvoir le renforcement des capacités des autorités locales et des communautés en prenant en compte les aspects genre et pauvreté.
2. Les efforts faits jusque là en matière de développement et de gestion des ressources en eau devront se poursuivre et se renforcer. La bonne gouvernance, le renforcement des capacités et le financement sont des aspects importants pour réussir dans nos efforts. Aussi, il y a lieu de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau.
3. Dans la gestion des ressources en eau, il est indispensable de s'assurer de la bonne gouvernance avec un accent particulier mis sur les approches communautaires basées sur les familles et le voisinage, et d'être équitable dans le partage des profits tout en ayant en vue une juste considération des aspects genre et pauvreté dans les politiques de l'eau. Il faut par ailleurs promouvoir la participation de tous les bailleurs et s'assurer de la transparence et de la responsabilisation des partenaires dans toutes les actions.
4. Il faut s'engager à long terme à renforcer les capacités des populations et des institutions à travers une assistance technique (ou toute autre aide) venant de la communauté internationale. Ceci portera, entre autres, sur le développement de leurs capacités à mesurer et évaluer la performance, à adopter les approches novatrices, à avoir les meilleures pratiques et des connaissances et autres expériences appropriées aux conditions locales ;

5. Les besoins financiers interpellent à créer un environnement favorable à l'investissement et à définir les priorités relatives aux questions de l'eau qui doivent être convenablement adaptées aux plans nationaux de développement/ou aux stratégies de développement durable dont par excellence les stratégies de réduction de la pauvreté. La mobilisation des fonds doit se faire sur la base des mécanismes de recouvrement des coûts appropriés et adaptés aux conditions climatiques, environnementales et sociales, de même que sur la base du principe de « pollueur-payeur ». Il sera, dans tous les cas de figure, tenu compte des Pauvres. Toutes les sources de financement publiques et privées, nationales et internationales doivent être mobilisées et utilisées de la manière la plus efficace et efficiente qui soit.
6. Toutes les possibilités de financement doivent être exploitées, certes, en accord avec les politiques nationales et les priorités. De nouveaux mécanismes de partenariat entre le public et le privé doivent être sagement établis dans le respect et la protection des intérêts des pauvres.
7. Les situations relatives à l'eau varient d'une région à une autre, aussi, les efforts régionaux et sous-régionaux en la matière doivent être soutenus tels :  
La vision de AMCOW ( Conseil Africain de l'Eau ) ; le NEPAD ; le Programme d'Action en faveur des LDCs ( Pays les Moins Développés ) ; les programmes spécifiques de collaboration tels le Programme d'Action Conjoint Caraïbes/Pacifique pour l'Eau et le Climat dans les Petites Iles.
8. Il est urgent, pour les pays, d'élaborer et mettre en oeuvre les systèmes de suivi et d'évaluation au niveau local, au niveau de bassins fluviaux et au niveau national sur la base des indicateurs appropriés et objectivement vérifiables. Un appel doit être lancé aux Nations Unies, notamment à travers sa Commission sur le Développement Durable, afin qu'elle joue un rôle de premier plan et coopère avec d'autres organisations impliquées dans le secteur de l'eau de manière transparente et collégiale. Les moyens disponibles pour relever les progrès réalisés sur les questions de l'eau peuvent être bien exploités en se basant sur les équipements existants et en se fiant aux informations recueillies auprès des pays et agences appropriés des Nations Unies, des banques régionales de développement et autres bailleurs parmi lesquels les organisations de la société civile.
9. Il doit être encouragé l'initiative consistant à mettre en place un nouveau réseau de site Web pour suivre le Portefeuille des Actions de l'Eau et qui publiera les actions que les pays et organisations internationales ont décidées et programmées, en rapport avec les questions de l'eau dans le souci de partager l'information et de promouvoir la coopération.

#### **La gestion équitable des ressources en Eau**

10. Les plans nationaux et régionaux pour une gestion intégrée des ressources en eau devant être élaborée d'ici 2005, les pays en développement, surtout les moins

développés, de même que ceux ayant une économie de transition doivent être soutenus en leur fournissant l'équipement et l'assistance nécessaires. Dans ce cadre, les banques régionales de développement sont appelées à jouer un rôle de facilitateur. A cet effet, tous les bailleurs, y compris les privés et les organisations de la société civile concernée sont interpellés à participer à ce processus.

11. La coopération entre les Etats riverains des cours d'eau transfrontaliers et/ou frontaliers étant la base d'une gestion durable de l'eau et des intérêts mutuels, tous les Etats doivent promouvoir une telle coopération.
12. La recherche scientifique sur la prévision et le suivi du cycle de l'eau, y compris les effets relatifs aux changements climatiques de même que l'élaboration des systèmes d'information qui permettront, à l'échelle mondiale, d'échanger de telles données importantes doivent être encouragées.
13. Comme moyen efficace pour satisfaire la demande, les mesures visant à réduire les pertes résultant des systèmes de distribution, de même que d'autres mesures relatives à la gestion de la demande en eau sont à développer et promouvoir.
14. Développer et utiliser les ressources d'eau non conventionnelles par la promotion de technologies novatrices et environnementales pertinentes, telles le dessalement de l'eau de mer, le recyclage de l'eau et la collecte de l'eau.
15. Donner une place de choix à l'hydroélectricité comme étant une des sources d'énergie renouvelable et pure et que son potentiel devra être utilisé socialement de façon équitable et dans un environnement viable.

### **Eau Potable et Assainissement**

16. L'atteinte de l'objectif défini dans les MDGs, à savoir, réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable d'ici à 2015 et celui défini dans le Plan de Mise en Oeuvre de WSSD de diminuer de moitié la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'hygiène de base d'ici 2015 nécessitent d'énormes investissements dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Chaque pays est invité à élaborer des stratégies pour la réalisation de ces objectifs. Les ressources techniques et financières aussi bien du privé que du public doivent être mobilisées à cet effet.
17. L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu urbain et rural doivent tenir compte des conditions et des capacités locales de gestion avec pour objectifs à court terme : l'amélioration des services d'assainissement et d'eau ; la priorité à accorder aux investissements rentables en matière d'infrastructures hydrauliques ; la bonne gestion et la maintenance durable des systèmes. Cela permettra d'accroître l'accès des pauvres à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement.



18. Tout en encourageant les pratiques de l'hygiène de base (à l'échelle individuelle et de la famille), des efforts devraient être également faits pour promouvoir les avancées techniques, en particulier en matière de technologies efficaces abordables et adaptées à la vie quotidienne dans le domaine de l'hygiène et de l'eau potable.

### **L'Eau pour l'Alimentation et le Développement Rural**

19. L'eau est un élément fondamental pour l'atteinte et l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, la production agricole et le développement rural, la croissance économique et la viabilité de l'environnement. A cet effet et eu égard à la pression croissante multiforme exercée sur les ressources limitées d'eau douce et sur l'environnement, des efforts nécessaires doivent être menés pour réduire la gestion irrationnelle de l'eau et améliorer efficacement l'utilisation de l'eau destinée à l'agriculture à travers des investissements modernes et adaptés, la recherche, le développement, la coopération internationale, la gestion participative de l'eau et la vulgarisation des meilleures pratiques agricoles.
20. L'éradication de la pauvreté en milieu rural doit être menée à travers l'utilisation efficiente et équitable de l'eau, l'extension de l'irrigation dans les zones requises, les actions de développement des communautés à la base à travers les activités génératrices de revenus.
21. La pêche constituant une des principales sources d'alimentation, la pisciculture doit être développée. A cet effet, des efforts doivent être menés pour protéger et améliorer la qualité et la quantité de l'eau des fleuves et protéger ou réhabiliter les zones de pâturages.

### **Prévention de la pollution de l'eau et conservation de l'écosystème**

22. Intensifier les actions et dispositions de prévention de la pollution de l'eau en vue de réduire les risques sur la santé et l'environnement, protéger les écosystèmes et lutter contre les espèces envahissantes. Sur la base de la conception empirique de l'eau et des activités anthropiques, développer des plans et stratégies adaptées pour l'éducation, l'information et la formation de tous les acteurs et usagers de l'eau y compris les enfants afin d'éviter la pollution et l'utilisation irrationnelle de l'eau.
23. Les Etats sont interpellés à réviser et/ou élaborer des cadres législatifs appropriés pour la protection et l'utilisation rationnelle des ressources en eau et pour la prévention de la pollution.
24. Au regard de la rapide dégradation des ressources en eau et des forêts, des efforts doivent être développés pour lutter contre la déforestation, la désertification, la dégradation des sols à travers des programmes de promotion

de restauration, de gestion durable des forêts, de restauration des terres humides dégradées et de préservation de la biodiversité.

### **Atténuation des catastrophes et gestion des risques**

25. L'ampleur de l'impact des inondations et des sécheresses justifie la nécessité d'une approche cohérente et adaptée qui intègre des mesures structurelles renforcées telles les barrages, mais aussi des mesures non structurelles telles la réglementation relative à l'occupation des terres ; la prévision des catastrophes ; les systèmes d'alerte ; les systèmes nationaux de gestion des risques en harmonie avec l'environnement et les différents usages de l'eau y compris les voies de navigation internes.
26. Développer les mécanismes et dispositifs permettant d'éviter sinon minimiser les catastrophes et leurs effets à travers des systèmes efficaces de partage et d'échange de données, d'informations, de connaissances et d'expériences à l'échelle internationale. Encourager la collaboration entre les chercheurs, les gestionnaires de l'eau et autres bailleurs concernés afin de réduire la vulnérabilité et prévoir les meilleurs outils à mettre à la disposition des gestionnaires de l'eau.

### **1.2.2 : Synthèse de la "Journée Afrique"**

Cette journée s'est déroulée le 17 mars 2003. Les échanges ont été pour l'essentiel axés sur les 2 thèmes suivants :

- les objectifs de Développement du Millénaire tels que définis par les Nations Unies ;
- le Fonds Africain Pour l'Eau.

#### **a) Les Objectifs de Développement du Millénaire (MDGs)**

En rappel, au nombre des 8 objectifs visés par les Nations Unies d'ici à l'an 2015, l'on notera, dans le domaine de l'eau, la réduction de moitié la part de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Ceci est un défi que les seuls Gouvernements, surtout d'Afrique, ne sont pas en mesure de relever d'où la nécessité de mobiliser à cet effet l'ensemble des forces vives de la société (ONG, collectivités, secteur privé, etc...) du Nord comme du Sud.

Quoique la pertinence de ces objectifs pour l'Afrique demeure fondée, les mécanismes et stratégies à développer pour atteindre le défi doivent, toutefois, être repensés de manière à les adapter aux contextes locaux (communautés à la base, collectivités locales, gouvernement).

Aussi, l'analyse des stratégies et actions à développer pour l'atteinte des objectifs du Millénaire sont, entre autres :

- une connaissance approfondie des objectifs, des défis et des enjeux y relatifs ;
- la mise en place d'un cadre opérationnel responsable et fort. A ce titre, il a été salué l'institutionnalisation en août 2002, à Wetaterdome à Johannesburg, de la Conférence des Ministres Africains chargés de l'eau et de ses organes constitutifs tels le Conseil des Ministres (qui se réunit à un rythme bi-annuel) ; le Comité Exécutif (composé de deux représentants par région) et le Secrétariat de la Conférence ;
- une équipe dirigeante motivée et responsable garantissant entre autres, la bonne gouvernance (politique, économique, sociale ...). A ce titre, le NEPAD est une initiative à soutenir et encourager.
- accroître l'Aide Publique au Développement (APD) par l'augmentation des financements et l'allègement des procédures et outils y relatifs, le financement des services sociaux de base durables ;
- élaborer et mettre en place des plans d'actions nationaux et sous-régionaux de développement concrets et réalisables ;
- le développement de Partenariat (Bailleurs – ONG - Privés – Collectivités – Communautés – Gouvernements ...) ;
- le suivi-évaluation des investissements ;
- etc...

En somme, les efforts attendus de l'Afrique et pour l'Afrique sont très importants eu égard à l'ampleur des besoins à couvrir, aux problèmes de stabilités politique et économique, à la disparité des niveaux de développement des pays ...

L'on retiendra à cet effet et à titre illustratif, les données suivantes :

*i) Population à desservir d'ici à l'horizon 2015*

- Monde Entier :

- Eau potable = 1,759 milliards de personnes
- Assainissement = 2,175 milliards de personnes

- Afrique de l'Ouest :

- Eau potable = 404 millions de personnes
- Assainissement = 410 millions de personnes

*ii) Besoins de financement d'ici à l'horizon 2015*

- Monde Entier : 365 milliards de dollars,  
soit environ 30 milliards de dollars/an.
- Afrique : 159 milliards de dollars,  
soit environ 13 milliards de dollars/an.

## b) Le Fonds Africain Pour L'EAU (African Water Facility : AWF)

L'idée du fonds découle de la conférence régionale Afrique tenue en avril 2002 à Accra au Ghana et ayant regroupé environ 42 pays d'Afrique.

L'AWF se veut d'apporter les réponses appropriées aux défis majeurs dans le domaine de l'eau en Afrique (financement, aspects techniques et sociaux, renforcement des capacités, évaluation et suivi, gestion de l'information ...).

L'AWF soutient la vision africaine de l'Eau à l'horizon 2025 et son cadre d'Actions, le NEPAD et les objectifs du Millénaire et se fonde sur les principes suivants :

- Une démarche holistique intégrée ;
- La décentralisation ;
- Le partenariat ;
- La bonne gouvernance

L'AWF sera supporté par la Banque Africaine de Développement (BAD) avec cependant, un mandat et un programme différents et autonomes. Sa mise en place est en cours et il est prévu une enveloppe de 6 millions de dollars US pour la 1<sup>ère</sup> année et 25 millions de dollars par an, les années suivantes, pour le financement des investissements.

Le Professeur Albert WRIGH du Ghana est chargé de conduire à terme l'initiative.

Il est à noter que les conclusions des travaux de cette journée d'Afrique ont alimenté la Conférence des Ministres Africains de l'eau.

## II – AUTRES ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DU FORUM

Au-delà de la participation aux travaux du forum, nous avons mis à profit notre séjour pour contribuer à mieux faire connaître le CILSS. C'est ainsi qu'il nous a été donné de distribuer et présenter, selon besoin, les traits caractéristiques de la documentation sur le CILSS en l'occurrence, le Plan d'Action Sous-Régional Afrique de l'Ouest (PASR-AO) et le Rapport Annuel 2000-2001 en version française et anglaise à nombre d'Institutions et Organismes ayant participé au Forum.

Nous avons, par ailleurs, pu échanger avec le Représentant de la Commission Européenne à Bruxelles, Mr André LIEBAERT sur le niveau d'avancement de la mise en œuvre du PRS II d'une part, et sur l'Initiative de l'Union Européenne en matière de Développement Durable (accès aux services d'Eau Potable et d'Assainissement et promotion de l'utilisation des énergies alternatives par excellence).

Il est à noter toutefois que nous avons eu très peu de marge de manœuvre, eu égard à l'importance des thèmes et des sessions programmés qu'il nous a d'ailleurs été impossible de suivre en intégralité.

### III – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le 3<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau a révélé une fois de plus, le rôle central de l'eau dans le processus de développement durable, mais aussi, les grands enjeux et défis majeurs de ce 21<sup>ème</sup> siècle axés sur l'eau (sécheresse et pénurie, inondations, pollution, conflits, dégradation de l'environnement ...) et auxquels l'on doit impérativement faire face en vue de maintenir tout au moins, l'équilibre de l'humanité. Au demeurant, l'année 2003 a été déclarée année Internationale de l'Eau Douce.

Ce forum a également fustigé les engagements pieux de la Communauté Internationale des dix dernières années (depuis la conférence de Rio de 1992) et a insisté sur l'impérieuse nécessité de passer de la "parole", de la "vision" à l'ACTION si l'on veut tout au moins atteindre les objectifs du millénaire à l'horizon 2015 désormais très proche de nous.

Aussi, les stratégies et actions qui s'imposent sont entre autres, les suivantes :

- L'accroissement des financements (à partir de l'APD) en vue de réduire les disparités et inégalités de développement entre régions, pays, localités, communautés.

Ces financements doivent être accompagnés sinon bâtis sur des mécanismes et outils de financement souples et adaptés et orientés pour répondre aux besoins et priorités locaux. Ils doivent être basés sur les plans et programmes intégrés et consensuels de développement conçus à l'échelle locale (communauté à la base, collectivités locales, pays, régions ...).

- Le développement d'un partenariat public – privé- société civile en vue du financement et la mise en œuvre des investissements durables au bénéfice des couches défavorisées ;
- La promotion de la bonne gouvernance (politique, économique, sociale ...) et des réformes institutionnelles, économiques, sectorielles ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie appropriée de gestion de l'information (collecte, traitement et diffusion/échange d'informations) ;
- Le renforcement des capacités locales ;
- La promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) selon les principes directeurs édictés dans le chapitre 18 de l'agenda 21 issu de la conférence de Rio et la promotion de la Recherche - Développement dans les Sciences de l'Eau et domaines connexes.

C'est ainsi d'ailleurs qu'à eu lieu le 22 mars 2003 le lancement du rapport du Programme Mondial d'Evaluation de l'Eau (WWAP) ;

- La mise en place de cadres de concertation opérationnels et de mécanismes de suivi-évaluation et de monitoring fiables des investissements.

A ce titre, le forum a noté l'absence et a recommandé la mise en place d'un observatoire international pour l'évaluation des engagements de la communauté et les investissements opérés en faveur du Développement Durable.

- etc...

Au demeurant, les avantages tirés du CILSS à travers notre participation à ce forum sont sans conteste remarquables. En effet, l'on notera, entre autres, les acquis suivants :

- le suivi et la mise à niveau dans l'évolution des plaidoyers et des principes directeurs de la Communauté Internationale en faveur de l'accès universel à l'Eau Potable et à l'Assainissement en particulier et aux services sociaux de base en général en vue de la lutte contre la pauvreté et pour un développement durable ;
- les échanges, quoique informels, avec des Directeurs ou responsables de l'Hydraulique (maîtres d'œuvre nationaux du PRS II) des pays membres du CILSS ont permis de bien confirmer l'importance du PRS (du point de vue contexte, montage et approche philosophie et stratégie, résultats escomptés ...) dans le processus actuel de lutte contre la pauvreté pour un développement durable de la sous-région à travers la création d'infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable et la création d'un environnement (institutionnel, administratif, législatif et réglementaire ...) à même de garantir la viabilité des investissements et le développement du service de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural.

D'autres séries d'échanges ont permis de consolider nos acquis dans le pilotage de cet important et ambitieux Programme (PRS ).

- La distribution de la documentation sur le CILSS contribue à mieux faire connaître l'Institution et son importance dans les initiatives en cours surtout au niveau sous-régional ;
- L'acquisition de la documentation (quoique limitée par le titre de voyage aérien) sur des sujets de bon intérêt pour le CILSS.

En somme, il est plus que nécessaire que le CILSS, à travers ses programmes et unités spécialisés se mette au diapason des processus en cours en participant activement aux différentes tribunes de plaidoyers à l'échelle sous-régionale, régionale et/ou mondiale en vue, non seulement de consolider ses compétences, mais aussi de jouer de façon dynamique, le rôle moteur dans les secteurs clefs de développement conformément à ses missions dévolues, car, reportons-le, l'information est aussi la base du savoir-faire et du Développement. Notre participation à ce 3<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau s'inscrit dans cette dynamique.